

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**Nombre de conseillers
élus :**

15

Conseillers en fonction :

10

Conseillers présents : 9

Procuration : 1

Date de la convocation :

15.04.2019

Sous la Présidence du Maire Roland SIMON,

Membres Présents :

Mmes ANCIEN Raphaëlle, COLLET Nicole, KLEIN Bernadette
LAUER Martine LECLAIRE Josyane,
M.M. COMBELLES Jean, FAVRE Christian, ROYER Alain.

Membres absents excusés : SANNIER Marie-Paule
(procuration)

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. FAVRE Christian

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- Fixation du taux des trois taxes
- Budget Primitif 2019
- Délégation de signature pour la rétrocession de parcelles dans le domaine communal.

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
(Délibération reportée page suivante)

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter, le taux d'impositions de la taxe du foncier bâti de 2 % et de ne pas augmenter le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

. 9,85 % pour la taxe d'habitation ce qui représente un produit de 124 307 €

. 9,60 % pour le foncier bâti ce qui représente un produit de 81 494 €

. 62,37 % pour le foncier non bâti pour un produit de 7 547 €.

L'augmentation a été votée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 présenté par Monsieur Roland SIMON, maire de VAUX.

Il s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **386 816,- €**

Et les montants à la section d'investissement sont les suivants :

- Dépenses d'investissement : **176 843,79 €**
- Recettes d'investissement : **270 197,67 €**

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur Roland SIMON, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
2018,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

| |
|-------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice: 10 |
| Nombre de membres présents : 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : 10 |
| <u>VOTES</u> : Pour : 10 Contre : 0 |
| Date de convocation : 15.04.2019 |

| | | | |
|--|------------------------------|--|----------------------------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION N-1 A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe - ou + C RESULTAT A AFFECTER = A + B(hors restes à réaliser) (si C est négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous) | +59 440,67 +59 440,67 | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1 A Résultat estimé de l'exercice précédé su signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés (par délibération du N-1 sur l'affectation du résultat N-2) C RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) | |
| D Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 besoin de financement R 002 excédent de financement | - 71 860,79 | D Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 besoin de financement R 001 excédent de financement | |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement | 0 0 | E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement | |
| Besoin de financement F | - 71 860,79 | Besoin de financement F | = D + E |
| AFFECTATION = C | 59 440,67 | REPRISE ANTICIPEE = H | |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 59 440,67 | 1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F | |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 | | 2) H Report en fonctionnement R 002 | |
| DEFICIT REPORTE D 002 | 12 420,12 | DEFICIT REPORTE D 002 | |

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA RETROCESSION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne délégation de signature à Madame Josyane LECLAIRE, 1^{ère} adjointe pour la signature de l'acte de rétrocession de terrains du SIPELO dans le domaine communal.